



Syndicat National des Agents des Douanes

Déclaration préliminaire CAPC n°6 du 23 octobre 2012 2^{ème} tour des mutations catégorie C

Monsieur le Président,

N'a-t-on pas entendu dire il y a quelques mois que « le changement, c'est maintenant ! »

Vous Président, Croyez-vous que le fait de « dé-promouvoir » des agents doit être considéré comme le changement attendu par le personnel douanier ?

En tout état de cause, le constat est le suivant.

Les mutations deviennent le parent pauvre de la mobilité. Malgré de grands discours de principe, la mobilité n'est pas favorisée en Douanes.

Bien au contraire : des règles stupides et frustrantes pour ceux qui les subissent contraignent les stagiaires à rester longuement dans une même résidence ou encore les agents à un retour en métropole entre deux mutations DOM.

Les nombreuses suppressions de services à venir restreindront encore inéluctablement l'offre dans un avenir proche.

Le constat est saisissant ! Nous vous le disions il y a quelques mois... Malheureusement nous nous répéterons : Vous vous faites le fidèle écho d'une politique gouvernementale, dites du « tout et son contraire » et vous vous enfermez dans une schizophrénie incompréhensible.

Avec une certaine lassitude et sans grand espoir, lors de cette séance de 2^{ème} tour des mutations, nous vous rappelons au même titre qu'en début de campagne des mutations 2012 nos revendications maintes fois répétées dans cette instance :

- Le droit à une mobilité choisie et non imposée.
- L'examen des mouvements internes à la résidence par la CAPL.
- Etablissement d'un nouveau décompte des points basé sur l'ancienneté en Douanes et de tout service public.
- Suppression de l'obligation du délai de séjour de 3 ans à la 1^{ère} affectation et des points de résidences à forte mobilité.
- Rétablissement du tableau bis.
- Offrir une priorité plus forte aux agents dans le cadre du rapprochement de conjoint.

Les élus en CAPC catégorie C